



Demande de permis d'utilisation des installations de la CNS

Date de la demande : _____
Date et heure de l'événement : _____

A. Informations sur les personnes faisant la demande			
Nom du groupe/club ou de l'organisation :			
Nom de la personne-ressource principale :			N° de telephone :
Adresse:			
Ville/village :	Province :	Code Postal :	Courriel :
Nom de la personne-ressource secondaire :			N° de telephone :
Adresse:			
Ville/village :	Province :	Code Postal :	Courriel :
Veillez informer la CNS de tout changement dans vos coordonnées.			
B. Renseignements sur l'événement			
Type d'événement/d'activité :			
Nombre de participants:			

C. Installation demandée	Jour(s)	Dates (du/à)	Heure (de/à)	Notes
AC du Pont Cass (Winchester Springs)				
AC High Falls (Casselman)				
Promenade du ruisseau Findlay (Findlay Creek)				
AC de Jessup's Falls (Plantagenet)				
AC J. Henry Tweed (Russell)				
AC du Parc McIntosh (Berwick)				
AC de la Forêt Oschmann (Ormand)				
AC Reveler (Crysler)				
AC Robert Graham				





(Glen Stewart)				
AC de St. Albert (St. Albert)				
AC de la Forêt Two Creeks (Morrisburg)				
Forêt Warwick (Berwick)				
AC W.E. Burton (Russell)				

Oui, je souhaite faire un don à la CNS d'un montant de _____ \$

Les dons sont destinés à l'entretien des parcs et des installations de la CNS. Merci !

Règlement d'utilisation des installations de la CNS

1. La demande et les documents d'accompagnement doivent être remplis et soumis à la CNS au plus tard deux semaines avant la date de l'événement pour approbation.
2. Les boissons alcoolisées sont strictement interdites dans les installations de la CNS, à moins que le demandeur n'obtienne un permis d'occasion spéciale de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (soumis à la LCBO).

Si un permis d'occasion spéciale est obtenu, la personne faisant la demande doit maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile générale d'un montant d'au moins 5 000 000 \$, pour toute la durée de l'événement. La Conservation de la Nation Sud (CNS) doit être désignée comme assuré supplémentaire avec une clause de responsabilité réciproque. Une copie du permis d'occasion spéciale et de l'assurance responsabilité civile générale doit être jointe à la demande d'utilisation des installations de la CNS.

3. La personne faisant la demande ou un.e représentant.e doit se conformer à toutes les directives relatives à la sécurité qui sont données par la CNS.
4. La personne faisant la demande ou un.e représentant.e doit s'assurer que les installations sont utilisées de manière sûre et responsable.
5. La personne faisant la demande est responsable du maintien de la propreté du parc/des installations.
6. Des frais peuvent être appliqués en cas de dommages ou d'exigences dépassant le cadre normal de l'événement.
7. Les activités et les événements doivent être limités à la ou aux zones, aux jours et heures stipulés dans le présent accord.
8. Le personnel de la CNS se réserve le droit d'entrer dans les sites du parc et d'y accéder au besoin.
9. Tous les véhicules à moteur amenés sur les installations de la CNS doivent stationner uniquement dans les zones désignées.

